



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2066

Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention complémentaire d'investissement de 40 000 euros à l'association "Virages Santé", sise 5 rue du Griffon à Lyon 1er pour un projet de travaux dans un local sis 23 rue des Capucins à Lyon 1er - Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention financière correspondante

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme DE LAURENS Céline

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2066 - OPERATION N° 60034531 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE D'INVESTISSEMENT DE 40 000 EUROS A L'ASSOCIATION "VIRAGES SANTE", SISE 5 RUE DU GRIFFON A LYON 1ER POUR UN PROJET DE TRAVAUX DANS UN LOCAL SIS 23 RUE DES CAPUCINS A LYON 1ER - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Aide implantation offre de soins et de prévention territoriale ».

Par délibération n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

Par délibération n° 2021/1039 en date du 30 septembre 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 60034531 « Aide implantation offre de soins et prévention territoriale » ainsi que l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001.

Par délibération n° 2021/1040 en date du 30 septembre 2021, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à l'association « Virages santé », sise 5, rue du Griffon à Lyon 1<sup>er</sup> pour un projet de travaux dans un local sis 23, rue des Capucins à Lyon 1<sup>er</sup> afin d'y créer un centre de santé sexuelle communautaire.

L'association « Virages santé » est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 15 août 1901. Son siège social est sis 5 rue du Griffon à Lyon 1<sup>er</sup>. Elle participe activement à lutter contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), toujours très actif.

Le public concerné se déplaçant peu vers les structures hospitalières, il est apparu pertinent que l'accompagnement communautaire, associé à des professionnels de santé, aille au-devant de cette population afin de :

- lui permettre d'accéder à un parcours de santé innovant et simplifié ;
- réduire l'incidence du VIH ;
- développer l'offre de santé sexuelle ;
  
- réduire le nombre des infections sexuellement transmissibles (IST) et/ou de les traiter rapidement ;
- développer la prévention par les vaccinations.

Dans le cadre d'une expérience unique en France, qui se veut précurseur au niveau national, le ministère des solidarités et de la santé s'est associé à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) pour mettre en œuvre un projet impliquant des centres de santé sexuelle communautaire.

Quatre d'entre eux ont ainsi été retenus, dont « Le Griffon », sis 23 rue des Capucins à Lyon 1<sup>er</sup> porté par l'association « Virages santé » avec le soutien de neuf autres associations lyonnaises.

Le centre met en place un dispositif diversifié :

- une prévention composite, au moyen de tests rapides, d'examens de biologie délocalisés, de vaccination ;
- le dépistage des IST par le biais d'auto-prélèvements à résultats sous 90 minutes ;
- de larges amplitudes horaires (de 12h à 21h) et hebdomadaires (du lundi au samedi) ;
- un accompagnement médical et communautaire (présence d'un médiateur social et d'un professionnel de santé) ;
- la prise en charge de la santé sexuelle dans sa globalité grâce à une offre de consultations variées (psychologue, dermatologue, proctologue, sage-femme, addictologue) ;
- la facilitation de la prise en charge et intégration dans un parcours de soin rapide.

Le fonctionnement du centre est intégré au cahier des charges du projet et financé par la CNAM, à l'exclusion des travaux de transformation du local retenu afin de le rendre conforme à ce même cahier des charges.

D'une superficie totale de 316 m<sup>2</sup>, le local nécessite d'importants travaux d'aménagement : démolition, cloisonnement, isolation, plâtrerie, menuiserie, agencement sur mesure, revêtements murs et sols, plomberie, chauffage/climatisation, électricité. La livraison est prévue fin juillet/début août 2022.

L'association « Virages santé » a déjà sollicité en 2021 des fonds privés ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon : l'attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros a d'ailleurs été approuvée par délibération n° 2021/1040 du Conseil municipal en date du 30 septembre 2021, sur la base d'un coût total de 232 692,33 euros.

Or à l'occasion de la réalisation des travaux prévus, il est apparu que l'état des locaux nécessitait des travaux complémentaires non envisagés initialement, portant finalement le coût total des travaux a été finalement fixé à 304 001,14 euros.

Une participation financière complémentaire est donc nécessaire pour finaliser l'installation de ce nouveau centre de santé.

Aussi, je vous propose Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement à la demande de l'association, en lui allouant une subvention complémentaire d'investissement de 40 000 euros.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1811 du 7 juillet 2022 et n° 2021/1039 en date du 30 septembre 2021 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention complémentaire d'investissement, d'un montant de 40 000 euros, est allouée à l'association « Virages santé » sise 5, rue du Griffon à Lyon 1<sup>er</sup> pour son projet de travaux dans des locaux situés 23, rue des Capucins à Lyon 1<sup>er</sup> destinés à l'installation d'un centre de santé sexuelle communautaire.
- 2- L'avenant n° 1 de la convention d'investissement 2021-2023 signée entre la Ville de Lyon et l'association, joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluri annuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00001, AP n° 2021-1, opération n° 60034531 et seront imputées sur le chapitre 204, fonction 412.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET